

Au commencement était le taux technique



De Michèle Mottu Stella



29.10.2024

Sans lui, le 2^{ème} pilier basé sur la capitalisation n'existerait pas.

C'est simple: la fixation du taux technique reflète la capacité du Tiers Cotisant.

Ainsi, tous les expertes et experts poursuivent le même Graal : être en mesure de recommander à leur client un taux technique pérenne. Alors on se penche sur la manière dont le client réalise ses placements, suivant une certaine allocation, afin de prédire le rendement annuel qu'il peut en espérer...sur une très longue période.

Certaines et certains, épuisés ou blasés, ont opté pour le soi-disant risque zéro, et recommandé d'utiliser 0% comme taux technique. Un modèle extrême qui a sa logique: pour l'assuré actif, sa PLP est garantie, à la base sans rendement négatif (0%). Cela pose en revanche question pour l'assuré qui devient rentier et pour sa caisse de pension qui l'incite par un taux de conversion sans rendement, à prendre le capital. Ce qui n'est clairement pas l'objectif du 2^{ème} pilier comme assurance sociale, ni souhaitable pour notre société.

Le taux d'intérêt annuel (qui n'est pas un taux technique) améliore la rente future de l'assuré actif. Le Conseil fédéral fixe

annuellement le taux minimum LPP. Prudent depuis l'entrée en vigueur de la loi en 1985 jusqu'à aujourd'hui, ce dernier a accordé un taux moyen LPP de 2.74% pendant que l'indice Pictet 2000-25 avoisine annualisé 4.70% (à l'heure où j'écris). Qu'a-t-on fait de cette surperformance d'environ 2% pendant ces 40 ans ? En mettant de côté l'opération juteuse des compagnies d'assurance qui ont grandement participé à la mise en place de la LPP, l'argent aura été réparti entre : la constitution d'une réserve pour fluctuations de valeur et autres provisions techniques, des assurés actifs qui ont reçu plus d'intérêts que le minimum obligatoire et des rentiers à qui il a été offert une rente à vie améliorée grâce à la prise en compte du Tiers Cotisant. A ce propos, retenons aussi que la période aura eu une inflation annualisée de 1.2%. Comme en pratique, très peu de caisses de pension ont indexé les rentes en cours, les rentiers ont connu une baisse de leur pouvoir d'achat durant leur retraite.

La maîtrise de l'inflation suisse à la fin du siècle passé était donc bienvenue pour les rentiers. Cela a implicitement réduit le rendement des placements, mais comme chacun sait, ce qui compte c'est le rendement réel, seul indicateur d'une augmentation de la valeur, argument en faveur du financement par capitalisation.

Les concepteurs de notre 2^{ème} pilier ont, naïvement ou astucieusement, misé sur un taux technique de 4.0%. En 2021, le rendement réel annualisé depuis 1985 de l'indice Pictet 2000-25 était encore de 4.0%. Depuis 2022, ce rendement réel annualisé est inférieur à 3.5%... la volatilité n'est que du bruit, ce qui compte vraiment, c'est le trend long terme. En calculant le rendement réel moyen de l'indice Pictet 2000-25, cette fois-ci depuis 2005, il était de 3.3% en 2021, puis 2.1% en 2022, 2.2% en 2023, et probablement 2.4% en 2024 (période de 20 ans).

La dissociation est un mécanisme de défense bien connu en psychologie. C'est la séparation fonctionnelle entre des éléments psychiques ou mentaux habituellement réunis. Ainsi, la prise en compte de la réalité et du vécu est inhibée de façon temporaire ou durable, pour supporter le traumatisme psychique. En cas de dissociation, il y a un manque de congruence des propos et des attitudes. Le chemin de la guérison est un retour à l'association qui désigne la manière, en principe, harmonieuse et coordonnée avec laquelle le cerveau fonctionne et le psychisme s'organise.

Après le trauma de la période de taux d'intérêt négatif, brutalement rompue par le retour de l'inflation et la correction sévère des marchés boursiers en 2022, il est temps de retrouver nos esprits pour le bien de notre système de prévoyance sociale et sa crédibilité auprès de la population. Fondamentalement, la question à laquelle nous devons répondre est celle du rendement réel que peuvent produire les investissements du 2^{ème} pilier dans le futur, compte tenu de ce que nous savons aujourd'hui de notre économie mondiale. Le Tiers Cotisant est encore aujourd'hui pourvoyeur de richesse additionnelle pour le 2^{ème} pilier. C'est moins que 4% et plus que 2%.

Le rendement réel détermine le taux technique - il n'en faut qu'un dans un système équilibré.